

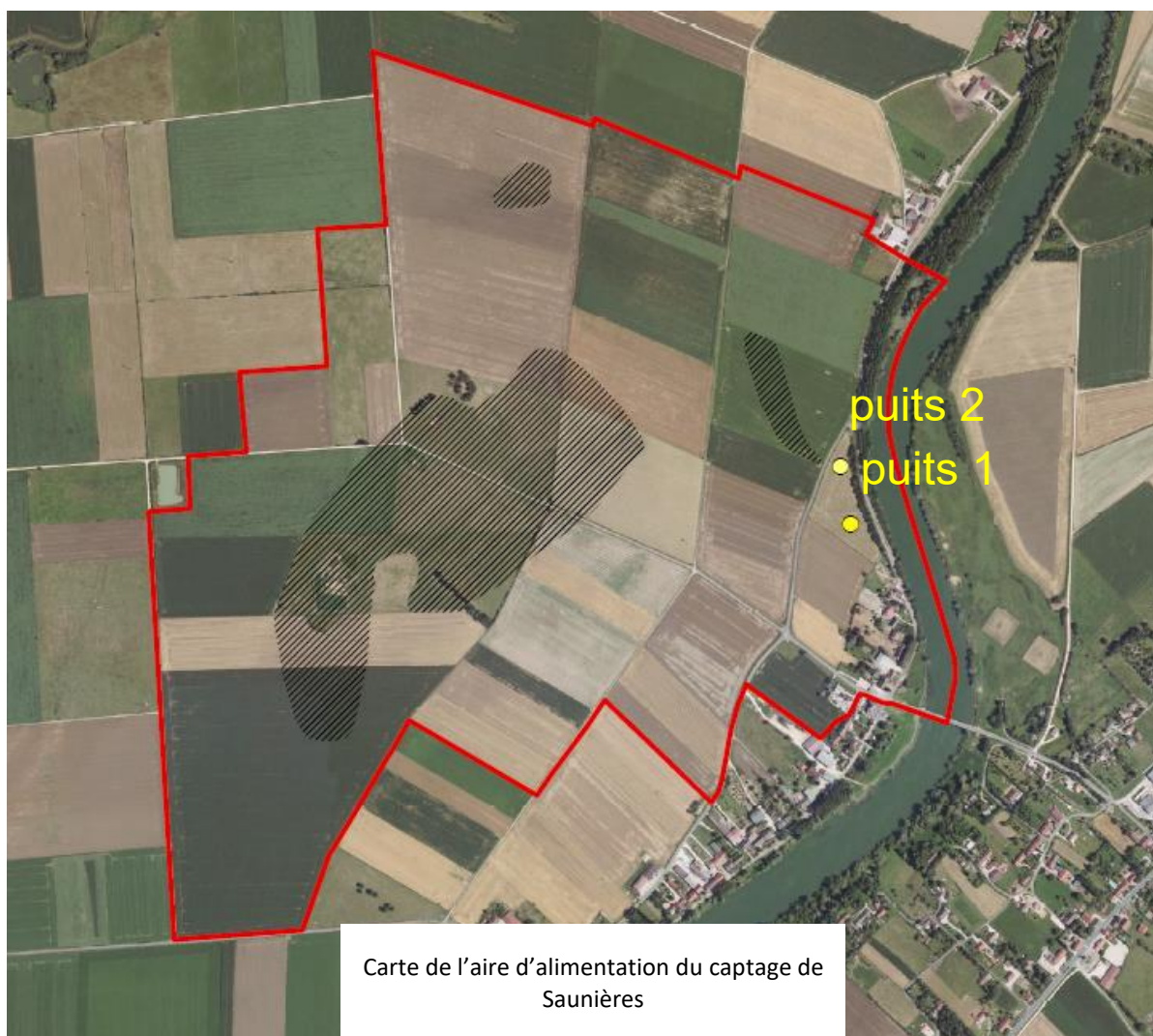


Préserver les captages des pollutions diffuses : état d'avancement et suivi-évaluation

Mardi 27 février 2018, Saunières (71)

Visite autour du Captage de Saunières

- 2 puits exploités par la SAUR pour le Syndicat des eaux de la région de Verdun
- Arrêté de délimitation de l'aire d'alimentation de captage (28 décembre 2012) :
 - Surface : 176 ha dont 161 ha en zone agricole
 - Zone d'actions prioritaires : 27,5 ha (cf. hachures sur la carte ci-dessous)



Carte de l'aire d'alimentation du captage de Saunières

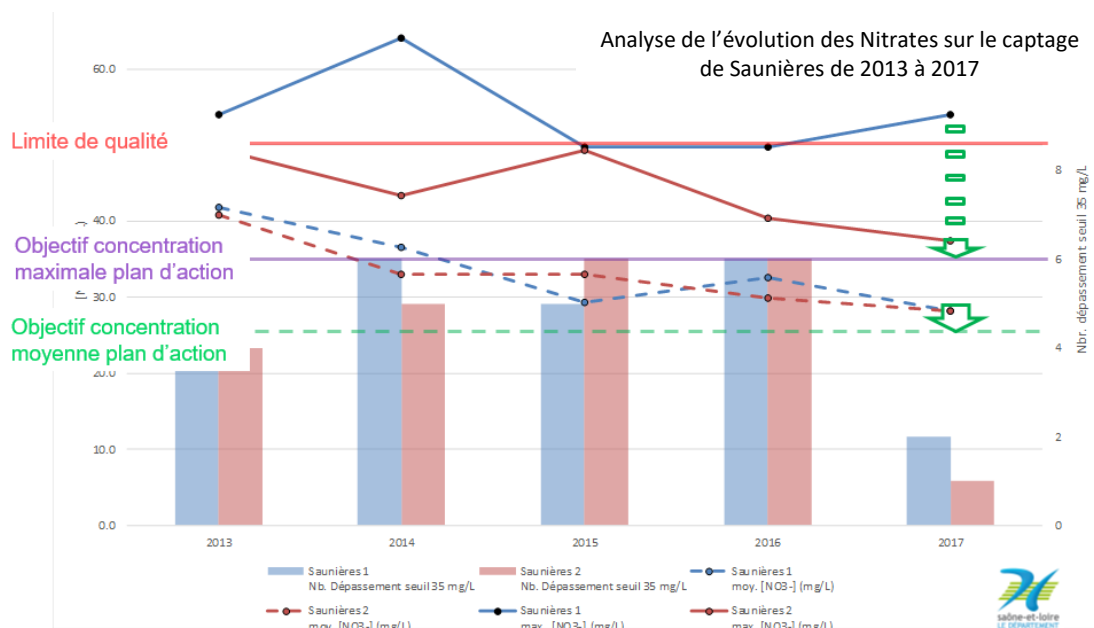
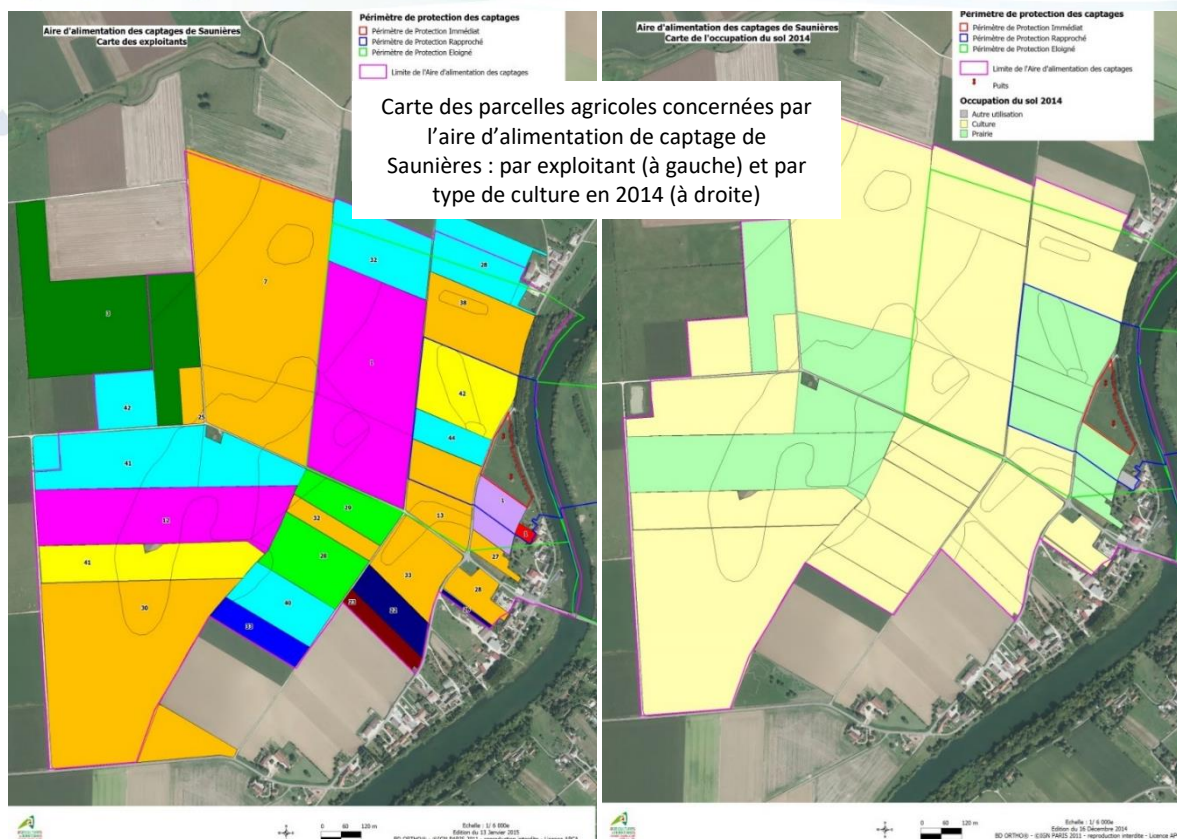
- Arrêté de programme d'action (29 juillet 2014) avec 8 actions principales :

A l'échelle de l'AAC :

1. Maintien de la surface en prairie avec limitation à 30 kg d'azote minéral/ha/an
2. Interdiction de stockage des effluents au champ
3. Privilégier les cultures peu consommatrices d'azote

A l'échelle des zones de forte vulnérabilité :

4. Limitation de chargement au pâturage
5. Remise en prairie permanente extensive
6. Assurer une couverture hivernale des sols
7. Réduire de 30 % la fertilisation azotée
8. Utiliser des outils de pilotage de la fertilisation azotée



Contacts

- Syndicat intercommunal des eaux de la région de Verdun :
Daniel Ratte, président - ✉ mairie.ciel@wanadoo.fr - ☎ 03 85 91 55 94
- Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire :
Mélanie Burlaud, conseillère agro-environnement - ✉ meburlaud@sl.chambagri.fr - ☎ 03 85 29 56 44
- Conseil départemental de Saône-et-Loire :
Xavier Genet, chargé de mission ressource en eau - ✉ x.genet@cg71.fr - ☎ 03 85 39 66 00

Ce document a été réalisé par Alterre Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre du Réseau Captages, avec la collaboration de Mélanie Burlaud (Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire) et Xavier Genet (Conseil départemental de Saône-et-Loire).

Contact : Anne-Cerise Tissot, Alterre Bourgogne-Franche-Comté,
✉ ac.tissot@alterrebfc.org - ☎ 03 80 68 44 30



Financé par :

